



Edito

L'ancienne équipe municipale a tout récemment, dans un communiqué qu'elle voudrait soi-disant unique, exprimé son ressenti d'avoir été contrainte de céder sa place par la volonté d'une majorité St Laurentaise.

Le ton amèrement ironique montre que pour ceux qui s'expriment dans ce tract, la campagne électorale n'a pas encore trouvé sa fin.

Que dire par ailleurs, des fanatiques qui manifestent leur mépris des principes démocratiques en dégradant le premier édifice public, symbole de la République ? Que dire de ces malfaisants qui répandent les ordures ménagères sur la voie publique ? Que dire de ces inconscients qui salissent par des inscriptions injurieuses les murs du village ? Bien sûr que nous désapprouvons haut et fort, mais il est regrettable que ce point essentiel n'ait fait que trois courtes lignes dans le flot des critiques de l'équipe sortante.

En effet, nous nous sommes mis immédiatement au travail, avec la détermination de tirer profit de notre expérience et de nos compétences professionnelles pour redresser les dérives accumulées au cours de l'exercice de cinq mandats consécutifs. Dérives qui démontrent, s'il le fallait, que la bonne volonté de nos prédécesseurs n'a pu compenser leur incompétence.

Il nous aura fallu cependant attendre le 15 juillet dernier pour arriver à l'échéance des 100 jours de notre prise de fonctions municipales : 100 jours pour entreprendre, 100 jours pour prendre le relais. Mais il ne nous aura fallu que quelques jours, quelques jours seulement pour découvrir l'état d'abandon de notre commune qui a incité un petit nombre de nos concitoyens à mettre en œuvre le système D et faire fi des règles élémentaires de civisme. Etat dégradé et défaut de propreté des rues et des chemins, circulation difficile et stationnement abusif des véhicules, infractions aux règles d'urbanisme, dégradations des biens publics et du patrimoine, autant de préoccupations qui viennent surcharger les services techniques et la police municipale.

Il est évident que 100 jours ne suffisent pas, pour compenser 30 ans de laisser aller et remettre sur les rails la gestion du quotidien.

Bienheureusement : « A l'impossible nul n'est tenu », même si en cette période de coupe du monde de football il nous plaisait de croire qu'« Impossible n'est pas français ». Il faudra à l'évidence, admettre la nécessité de laisser du temps au temps.

Ce deuxième numéro de trait d'union reflète en partie ce qui a été entrepris depuis 100 jours. Bonne lecture.

Jean-Pierre ALENGRIN

Chères Saint-Laurentaises, chers Saint-Laurentais,

Ce début de mandat marque le début du renouveau.

L'équipe municipale a, dès sa prise de fonction, souhaité rompre avec une politique de privilèges accordés à certains. Aujourd'hui, tous les Saint-Laurentais sont considérés avec la même importance, les conseils municipaux sont informatifs et suivis par nombre d'entre vous et les rendez-vous en mairie sont faciles et rapides.

L'équipe municipale a immédiatement décidé, sur le premier dossier sensible, de vous demander votre avis. Je veux bien entendu parler des rythmes scolaires. Après un échange très constructif en comité de pilotage, après un sondage auquel les parents d'élèves ont répondu en très grand nombre, le projet a été présenté en réunion publique ce qui a permis de le peaufiner.

L'équipe municipale a voulu entretenir des relations de travail avec les équipes des communes voisines. Aujourd'hui, des projets communs sont en train de voir le jour, des recherches de partenariats sont en cours, des concertations sont en place.

L'équipe municipale a demandé un audit financier. Reflet de la gestion passée, il nous a confirmé que celle-ci n'était plus possible, la commune n'ayant plus rien à vendre... Il nous faut donc trouver des sources d'économies et des sources de financements.

L'équipe municipale a choisi de réorienter certains projets et de prendre le temps de la réflexion. Les innombrables promesses de nos prédécesseurs, qui, pour la plupart, sachez-le, ne figureraient pas au budget primitif, ne pourront pas être honorées. Le gymnase ne se fera pas en zone inondable ; l'agrandissement de la cantine entrera dans un projet plus global ; l'amélioration de la rue du baron Le Roy est reportée mais celle de la D 101 est devenue une priorité, en parfaite entente avec le Conseil Général.

L'équipe municipale est heureuse de vous rencontrer lors des manifestations de l'été qui se veulent ouvertes à tous, festives et conviviales. Venez vous amuser, vous restaurer, vous détendre... et participez ainsi au renouveau de notre beau village.

Nous vous souhaitons un bel été.

Philippe GAMARD

Application de la réforme des rythmes scolaires :

Côté organisation :

A l'issue du sondage réalisé auprès des parents d'élèves en mai dernier et de plusieurs réunions du comité de suivi ⁽¹⁾, il a été convenu pour notre commune de respecter au mieux le principe de la réforme en allégeant les temps d'apprentissage. Ainsi dès la rentrée prochaine, les enfants auront donc école une demi journée supplémentaire, le mercredi matin de 8H30 à 11H30 mais termineront à 15h les mardis et vendredis. Des Temps d'Activité Périscolaires (TAP), facultatifs, seront donc mis en place tous les mardis et tous les vendredis de 15h à 16h30. Ces TAP seront coordonnés par les Francas et animés par les Francas, du personnel municipal de l'école mais également par des associations du village ou des villages limitrophes. Ils ont pour objectifs de favoriser le développement des enfants et leur épanouissement en leur proposant de nouvelles activités. Ainsi dès le mardi 2 septembre, les enfants de l'école maternelle pourront découvrir 6 ateliers en lien avec le conte, l'éveil corporel et musical, les arts plastiques, l'apprentissage et l'éducation au vélo. Pour les enfants de l'école élémentaire les 9 ateliers proposés porteront sur la réalisation de vidéos, les activités sportives, la ludothèque (jeux de société), le cirque, le théâtre, la danse, les arts plastiques, les films d'animation, les ateliers scientifiques et techniques. Ces activités seront organisées en 5 cycles de 6 à 7 semaines entre chaque période de vacances scolaires, afin de proposer aux enfants une progression pédagogique dans chaque activité. La première période qui s'étend du 2 septembre au 17 octobre aura donc pour objectif de faire découvrir toutes les activités aux enfants, de manière à ce que les parents et les enfants puissent ensuite se positionner dans les ateliers pour les cycles suivants. Sur l'année scolaire chaque enfant aura donc la possibilité de s'inscrire à toutes les activités proposées, limitant ainsi les frustrations.

Côté finances :

La participation de la commune s'élève pour la période de septembre à décembre 2014 à 19 900 €. Un fond d'amorçage sera adressé à la municipalité conformément à la réforme. L'importance de cette somme associée à l'absence de fond de la municipalité commande de réclamer un effort collectif de financement. Une demande de participation financière de l'ordre de 50 centimes d'euros par enfant et par heure⁽²⁾ sera donc réclamée aux parents, pour les enfants inscrits aux TAP.

La gratuité est prévue uniquement pour la vingtaine d'enfants de l'école maternelle qui fera la sieste.

Côté inscription :

Si ces TAP ne sont pas obligatoires, une organisation rigoureuse et cadrée est indispensable pour garantir aux enfants et aux parents une mise en place rassurante et sécurisée. Aussi, nous vous invitons à inscrire vos enfants auprès de G. Testud **avant le 29 août**.

Renseignement complémentaire : pour joindre l'adjointe à l'éducation, la solidarité, le logement : P. Paulin - Tél. : 06.14.97.85.38 - mail. : p.paulin.adjointe.stlaurent@orange.fr - pour les Francas : G. Testud - Tél 06.34.52.42.28 - mail : stlaurent@francas30.org

(1) : composé des directeurs et des enseignants de la maternelle et de l'école élémentaire, de représentants des parents d'élèves du conseil d'école et à l'APE, de représentants des Francas et de quelques élus de la municipalité.

(2) : 6€/enfant/mois pour les 2 TAP des mardis et des vendredis.

Logements sociaux

Sur la commune 18 logements sociaux sont gérés par Habitat du Gard et 5 par la SEMIGA. Ces derniers seront disponibles à compter du mois d'octobre. L'attribution de ces logements se fait après une inscription des personnes intéressées auprès de la préfecture du Gard qui leur délivre alors un numéro unique. A l'issue, la commission d'attribution composée de représentants municipaux, de représentants du Conseil Général et de la préfecture, sous la présidence du bailleur social, statue sur l'attribution de ces logements à partir de critères relatifs à la composition familiale, au taux d'effort (capacité financière) et la situation sociale. Pour notre commune, Pascale Paulin et Geneviève Puget y participent, mais seule la commission d'attribution demeure l'instance de décision. Les 5 logements de la Semiga ont fait l'objet d'une attribution le 15 juillet dernier.

► Délégation URBANISME ENVIRONNEMENT ECONOMIE : Farid Djouabi

A notre demande, Monsieur Picard, Instructeur en droit des sols à la CCCRJ est venu réaliser un état des lieux sur la conformité des travaux en matière d'urbanisme sur notre commune. Il a pu constater un nombre très important d'irrégularités (clotûres non conformes au règlement du lotissement, constructions en zone non constructible,...). Dès lors, les propriétaires concernés devront se rapprocher de la Mairie afin de procéder à une régularisation progressive de leur non conformité.

Pour éviter tout malentendu et travaux anarchiques, le service urbanisme de la commune est à votre service pour vous apporter tous les renseignements nécessaires.

Pour joindre l'adjoint à l'urbanisme : F. Djouabi - Tél. : 06.18.45.43.72 - mail. : f.djouabi.stlaurent@orange.fr

**Zoom
sur**

Commission Urbanisme-Environnement extra-municipale :

La commission s'est réunie à 2 reprises au cours des mois de juin et juillet. Elle a pour objectif de faire remonter les préoccupations des administrés et de proposer des pistes de réflexions. A titre d'exemple lors de la dernière réunion, il a été question de présenter l'étude hydraulique qui avait pour objectif d'inclure le risque d'inondation dans l'élaboration de la modification du futur PLU, prévu pour 2015.

Composition :

Pour l'équipe municipale : Farid Djouabi, Carmen Marti.

Pour les citoyens : Maxime Anastasy, Kevin Appy, Gérard Cazalet, Jacqueline Chonik, Christian Corailler, Max David, Suzy Andrée-Dodier, Sébastien Mallet, Moussa Mecheref, Daniel Queyranne, Dorothee Wilhelem.

► Délégation JURIDIQUE : Sadia Makchouche

Son fonctionnement :

Depuis sa mise en place, la délégation des affaires juridiques exerce essentiellement une fonction de conseil et d'assistance auprès des élus et des services municipaux. Elle assure un suivi des procédures de précontentieux et contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires. Elle veille également à garantir la sécurité juridique des actes et assurer la validité de la norme à l'égard des administrés. Cette délégation a également vocation à gérer l'ensemble des contrats de la collectivité.

Ses actions depuis notre investiture du 5 avril dernier :

Dans le cadre de ses missions, le Maire a décidé de déposer plainte pour destruction de documents publics auprès du parquet de Nîmes concernant la destruction par le feu d'une masse assez conséquente de documents, qui apparemment au vu de la quantité détruite, ne peut supposer qu'il puisse s'agir seulement de notes personnelles (procès verbal de constat d'huissier du 8 avril 2014). Le Maire agissant en tant qu'officier de police judiciaire, était tenu de dénoncer de tels faits.

L'ancien Maire, garant de la conservation des archives communales, mémoire de notre village, aurait dû obtenir, avant toute destruction l'autorisation du Directeur des archives départementales pour toute demande de reversement ou de destruction de documents publics. Après vérification, nous avons pu constater qu'aucun ordre de reversement ou de destruction n'avait été délivré à la Mairie de Saint-Laurent-des-Arbres avant notre investiture du 5 avril 2014.

En outre, s'agissant de la dégradation de la devanture du bâtiment de la Mairie, des dépôts d'ordures régulières sur certaines avenues du village, des tags récurrents, Monsieur le Maire a également déposé plainte auprès de la brigade territoriale de gendarmerie de Roquemaure. Monsieur le Préfet du GARD a parallèlement été tenu informé de ces faits.

Afin d'apporter des éclaircissements à certains administrés, il faut savoir qu'en France notre système juridique ne nous permet pas de retirer un dépôt de plainte car seul le Procureur de la République, une fois saisi de la commission d'une infraction, décide de l'opportunité des poursuites. En effet, lorsque le conseil municipal a décidé le 4 juin 2014 de ne pas poursuivre certains contentieux au pénal c'est parce que la commune n'avait, soit pas d'intérêt à agir en justice puisqu'elle n'était pas la victime directe du préjudice subi et qu'une transaction avait abouti entre les parties concernées, soit pas pu supporter le coût financier (honoraires d'avocats, frais de procédure, etc) d'actions en justice mal fondées.

Aujourd'hui, la municipalité restant à la fois à l'écoute et disponible auprès de l'ensemble de ses administrés et bien entendu soucieuse du respect de la législation, entend bien privilégier toute forme de transaction avant d'aboutir aux contentieux.

Pour joindre la délégation juridique : S. Mackchouche - Tél. : 06.29.27.21.13 - mail. : s.makchouche.stlaurent@orange.fr

► Délégation EQUIPEMENTS VOIRIE SECURITE : Jean-Pierre Alengrin

Triste constat

Depuis notre arrivée, nous avons recensé un certain nombre de dysfonctionnements non exhaustifs : défaillances du réseau de distribution de l'eau potable, baisse de débit et de pression, coupures d'eau intempestives, dysfonctionnement du réseau incendie. A ces constats viennent s'ajouter les multiples écroulements du réseau collectif des eaux usées que le fermier n'est pas parvenu à maintenir en état de bon écoulement. De même, les ampoules grillées, la non conformité des installations électriques, l'absence de climatisation dans les édifices publics, l'inefficacité des fermetures contre les intrusions, le manque d'entretien des plantations et des espaces verts, l'enherbage des accotements et trottoirs mais aussi de nombreux dysfonctionnements au niveau du groupe scolaire. Autant de «petits détails» qui prennent beaucoup de temps et d'argent. Ajouté à cela, les actes de vandalisme comme la dégradation de la façade de la mairie et autres tags inscrits sur les murs du village, ne font que parasiter la gestion du quotidien. A ce sujet, la réfection de la façade et du parvis de la mairie ont débuté le 28 juillet et s'étaleront sur plusieurs semaines. Les travaux consistent en l'application successive de couches de décapants spécifiques, de micro-abrasions et d'eau à forte pression. Ils sont réalisés par une entreprise spécialisée dans les chantiers de restauration de monuments classés. La porte d'entrée ne pouvant être récupérée, elle sera également changée, tout en respectant le charme et le caractère du bâtiment en pierre de Vers.

Par ailleurs, un groupe de travail «Travaux groupe scolaire» animé par Carmen Marti et composé d'élus, d'enseignants, de parents d'élève et d'employés municipaux va être mis en place dès la rentrée. Son objectif : identifier les besoins au sein et aux abords du groupe scolaire Charles Odoyer et proposer des pistes de réflexion et de hiérarchisation des actions à l'équipe municipale.

Pour joindre l'adjoint aux équipements : JP. Alengrin - Tél. : 06.25.76.93.28 - mail. : jp.alengrin.stlaurent@orange.fr

Quelques chiffres :

15 500 € HT :

Réfection de la façade de la mairie

5 900€ HT :

Réparation de 46 vitres cassées à l'école (déjà dégradées sous l'ancienne municipalité)

3 500€ HT :

Réparation du tracteur

7 800€ HT :

Réparation de l'épareuse

zoom
sur

Commission équipements-voirie-sécurité extra-municipale

Le 25 juin dernier a eu lieu la 2^{ème} réunion de la commission, sur le thème de la protection citoyenne.

Le découpage de la commune, quartier par quartier, permettant la surveillance par un ou deux référents n'est pas encore terminé. La recherche des volontaires pour tenir ce rôle sera effective à la rentrée courant septembre. Il est utile d'attirer l'attention des Saints-Laurentais sur le fait que ce système de prévention sera opérationnel quand tous les référents auront été identifiés pour couvrir le territoire. La prochaine est programmée pour le 30 juillet.

Composition :

Pour l'équipe municipale : Jean-Pierre Alengrin, Morgan Aurilio

Pour les citoyens : Kevin Appy, Maxime Anastasy, Nadine Calisti, Patrice Filali, Séverine Foucou, Aurélie Laurens, Patrick Lautier, José Mendes, Patricia Messina, Grégory Node, Bruno Prim, Alain Stolbowsky.

Délégation ASSOCIATIONS SPORT TOURISME CULTURE : Sébastien Queyranne

Nous tenons à féliciter l'ensemble des associations qui auront contribué à la vie du village tout au long de la saison. Depuis le mois de juin, les festivités au sein du village animent agréablement nos soirées d'été. Nombreuses et très fréquentées, elles se poursuivront jusqu'en septembre compte tenu notamment des annulations pour raisons climatiques.

Pour joindre l'adjoint aux associations : S. Queyranne - Tél. : 06.12.85.46.82 - mail. : s.queyranne.stlaurent@orange.fr

Bravo

Toutes nos félicitations au Tennis Club de SLA pour sa réussite lors des championnats du Gard et tout particulièrement aux vainqueurs :

Champions du Gard : • **9 10 ans** : Hugo Lioure, Baptiste Lioure, Geoffrey Girard / • **15 -16 ans** : Killian Bobin, Loïc Avinens et Gaston François / • **Plus de 35 ans** : Guillaume Ruciero, Sébastien Lioure, Frédéric Girard, Gilles Imbert / • **Séniors** : Guillaume Ruciero, François Caruso, Sébastien Lioure, Alain Cesari.

Délégation FINANCES : Patrick Jermidi

L'audit financier, réalisé dès notre arrivée, nous a confirmé que nous n'avons quasiment plus de marges de manoeuvres. Une présentation communale de cet audit vous sera proposée d'ici la fin de l'année, afin de vous exposer le bilan financier de la commune.

La commission d'appel d'offre s'est récemment réunie pour le renouvellement et la maintenance du parc informatique des employés municipaux. Sur les trois sociétés ayant répondu à notre appel d'offre (Quietec et SCMI basées à Avignon et Trinoma basée à Génolhac), la société Trinoma a été retenue pour une prestation de 8 518 € comprenant le remplacement de 7 ordinateurs et la maintenance de l'ensemble du réseau informatique. Les logiciels jugés obsolètes et la sécurité informatique inexistante nécessitaient d'intervenir. Cela permettra enfin au personnel de la mairie de disposer d'outils modernes et performants pour aborder en toute confiance et sécurité la mise en place de la dématérialisation des documents budgétaires et comptables.

Un fonds de concours auprès de la Communauté de Commune de la Côte du Rhône Gardoise (CCCRG) a été demandé pour le financement des équipements publics communaux, des dépenses de fonctionnement du centre socio culturel et du groupe scolaire « Charles Odoyer », ainsi que pour la création d'un poste d'ATSEM pour la rentrée 2014-2015.

Pour joindre la délégation finances : P. Jermidi - Tél. : 06.68.98.68.79 - mail. : p.jermidi.stlaurent@orange.fr

Réponse à vos questions : Question de Mme Jacqueline Chonik, Chemin de la Font de Tuile



« Quand et par qui le mur situé rue de la Font de Tuile et qui a été dégradé lors de la construction des nouvelles habitations sera-t-il restauré ? »

Réponse de Jean-Pierre Alengrin : Le mur sera restauré par l'association famille rurale après qu'une convention, qui devra être traitée en conseil municipal ait été établie avec la municipalité. Nous espérons que leur disponibilité leur permettra d'intervenir dans le courant du premier trimestre 2015. Nous profitons également de l'occasion pour vous informer que cette association a d'ores et déjà construit un terre plein central à l'entrée du lotissement Les Cyprès, Cemin de Saint-Maurice.

Infos pratiques

Rappels :

La mairie rappelle à chacun la nécessité d'élaguer ses arbres et autres végétaux qui empiètent sur la chaussée et les trottoirs, de manière à assurer au mieux la sécurité de tous. Merci.

Information sur le quartier Treille-Fontagnac :

La voirie de cette zone étant encore dans sa garantie décennale, elle reste propriété de la STATIM (délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2014). Pour toute réclamation, merci de prendre contact avec la personne suivante : M. DRUARD - Agence de Nîmes - 222, rue Guy de Maupassant - Mas Verdier 30 000 Nîmes.

RDV

Monsieur le maire et son équipe municipale vous accueillent sur rendez-vous et également le samedi matin de 9h30 à 12h00. Contactez l'accueil de la mairie au 04.66.50.01.09

Emploi

Les travaux du Mac Donald ont débuté en zone de Tesan. L'ouverture est annoncée courant novembre. Si vous souhaitez faire acte de candidature pour y travailler (contrats de 25h en tant qu'équipier polyvalent), merci d'adresser cv et lettre de motivation en mairie ou à l'adresse suivante : ph.gamard.maire.stlaurent@orange.fr. Ils seront ensuite transmis à l'employeur.